

Le premier CSE de la mandature 2022/2026 s'est tenu le 8 novembre à Saint-Tropez avec vos nouveaux élu(e)s. Cette première réunion a donné lieu à la constitution du bureau du CSE et des différentes commissions.

La « Gazette » vous explique tout !



FORFAIT MOBILITE DURABLE (FMD)

La **CFE-CGC** a obtenu l'augmentation du périmètre des types de véhicules éligibles au FMD : trottinette, gyropode, covoiturage, scooter électrique ou trottinette électrique en location ou libre service... et cela pendant 2 ans ... pour l'instant.

L'augmentation du montant de ce forfait est renvoyée à la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) sur les salaires ...



78 ans de la CFE-CGC !

Composition du CSE

Les 11 élus du CSE sont répartis en

Collège OE : 1 élu Collège TAM : 3 élus

Collège IC : 7 élus dont vos représentants **CFE-CGC**

Tous ont des suppléants élus.

La présidence du CSE est assurée par la Direction.

Toutes les décisions du CSE sont de la responsabilité des élus du CSE et doivent faire l'objet de délibération en séance.



LES COMMISSIONS DU CSE

La commission des Activités Sociales et Culturelles (ASC)

Cette commission soutient le CSE dans la gestion et l'organisation des ASC au bénéfice de l'ensemble des personnels (CDI, PMAD, CDD, apprentis, stagiaires) et de leur famille. Elle est chargée plus particulièrement de proposer et d'organiser des activités collectives de journée, week-end et de voyages. Les préparatifs de l'arbre de Noël pour petits et grands les rendent visibles au plus grand nombre.

Votre représentante **CFE-CGC** est **Maryline Bossa**.



Les contacts de la section CFE-CGC Naval Group Saint-Tropez :

Elu(e)s

Régis Guyot - Nathalie Farfals

Maryline Bossa - Gérald Inizan

Représentant(e)s

Catherine Collin

Renaud Malaval

Réconcilions la performance et le bien-être au travail

La commission des réclamations individuelles et collectives (CRIC)

Son rôle est de challenger et d'interroger la Direction sur les questions ou problématiques individuelles ou collectives auxquelles vous êtes confrontés dans l'exercice de vos fonctions ou que vous rencontrez sur site.

La **CFE-CGC** est votre porte voix alors transmettez- lui vos réclamations ! Les réponses vous seront bien entendu adressées.

Vos représentants **CFE-CGC** sont **Gérald Inizan** et **Catherine Collin**.



La commission Sociale (alias CCED-S)

Elle prépare notamment la délibération du CSEC concernant l'avis des élus sur la politique sociale de l'entreprise. Elle est chargée d'analyser les documents liés aux domaines sociaux.

Vos représentants **CFE-CGC** sont **Renaud Malaval** et **Gérald Inizan**.

La commission Emploi & Compétences (alias CCED-G)

Elle est chargée d'analyser les questions relatives à la gestion prévisionnelle des emplois et compétences (prospectives), l'évolution des métiers, des emplois et le PLACE (Plan Local d'Anticipation des Compétences et des Emplois). Lors de ce mandat, elle devra observer la bonne application de la cotation des emplois dans le cadre fixé par la nouvelle convention collective.

Vos représentants **CFE-CGC** sont **Régis Guyot** et **Maryline Bossa**.

La présidence de cette commission est assurée par **Régis Guyot**.



La réforme des retraites n'est pas utile,
elle n'est pas nécessaire à ce stade.
Il n'y a pas de données nouvelles
aujourd'hui qui justifient d'intervenir
en urgence sur le régime des retraites.

Réconcilions la performance et le bien-être au travail

La commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT)

La CSSCT exerce, par délégation du CSE, tout ou partie des attributions du comité concernant la santé, la sécurité et des conditions de travail. Elle est compétente, par exemple, sur les points suivants :

- Analyse des risques professionnels auxquels peuvent être exposés tous les travailleurs, hommes et femmes, jeunes et seniors
- Adaptation et aménagement des postes de travail pour faciliter l'accès et le maintien des personnes handicapées à tous les emplois au cours de leur vie professionnelle
- Proposition de toute initiative qu'elle estime utile et notamment des actions de prévention des risques psychosociaux, des risques pour la santé physique et mentale des travailleurs (surcharge de travail, agression et violence internes et/ou externes à l'entreprise, épuisement professionnel).

Vos représentants **CFE-CGC** sont **Nathalie Farfals** et **Régis Guyot**.



La commission économique

Elle est principalement chargée d'étudier les documents économiques, techniques et financiers. Elle assiste le CSE dans ses travaux pour préparer ses délibérations, en étudiant les documents économiques et financiers. La commission économique peut se faire assister par un expert-comptable ou par tout autre expert désigné par le CSE dans le cadre de sa capacité à recourir à des expertises.

Votre représentant **CFE-CGC** est **Régis Guyot** et **Gérald Inizan**



La commission Restauration



Elle a pour but d'analyser les activités du Restaurant d'entreprise par rapport à ses engagements, de proposer des améliorations et d'être le porte voix des réclamations des personnels utilisateurs.

Votre représentant **CFE-CGC** est **Frédéric Bouget**.

La commission « secours »

La mise en place d'une telle commission ainsi que son fonctionnement relèvent de la Direction et du CSE.

Un secours est défini comme « une attribution exceptionnelle, non renouvelable, d'une somme d'argent d'un montant limité, ou d'un bien en nature, en raison de l'état de gêne des bénéficiaires, ou d'une situation particulièrement digne d'intérêt ».

Les dossiers sont préparés par l'assistante sociale, garante de l'anonymat du bénéficiaire et du bon niveau du secours nécessaire.

A ce jour, une telle commission n'est pas mise en place.

La **CFE-CGC** est favorable à son existence.



La commission développement durable

Si cette commission n'est pas prévue par l'accord d'entreprise, elle est vivement souhaitée par la **CFE-CGC** qui va demander sa mise en place.

Nous entendons au travers de cette commission, structurer un véritable dialogue environnemental au sein de l'établissement et mobiliser les personnels sur les sujets de développement durable.



CSE : un Référent « Harcèlement sexuel et agissements sexistes » est obligatoire

Un référent « harcèlement sexuel et agissements sexistes » doit être désigné par les élus du CSE.

Cette personne, formée sur ce délicat sujet, est **Régis Guyot**.

Son rôle est d'orienter, d'informer et d'accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

Tout prise de contact et échanges avec votre référent se réalise sous le sceau de la confidentialité et de la discrétion la plus totale.



Coupon réponse à envoyer par mail à : syndicat_cfecgc-saint-tropez@naval-group.com

NOM :

PRENOM :

Téléphone :

- Je souhaite me renseigner et rencontrer un représentant de la CFE-CGC
- Je souhaite adhérer à la CFE-CGC



D'adhère!